



Bulletin mensuel n° 11-12/2012 Novembre-Décembre 2012

Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes et nous réjouissons de poursuivre en 2013 notre collaboration en faveur des droits des enfants privés de famille!

EDITORIAL

Le SSI/CIR en 2012: réussites et défis à venir

Le SSI/CIR souhaite terminer l'année avec un bilan de toutes les activités et des projets réalisés avec succès en 2012 mais également présenter ses projets futurs en matière de protection des enfants privés de famille.

Progrès et développements futurs relatifs au projet « Adoption et handicap »

Depuis 2011, année pendant laquelle le SSI/CIR, en collaboration avec Médecins du Monde, a mis en marche le projet « Aider les enfants handicapés en institution à trouver une famille » (voir Bulletin N°9/2011), de nombreux progrès ont été réalisés pour fournir à ces enfants un projet de vie familial et permanent. Ainsi, la première phase du projet arrive à sa fin. Les succès principaux de cette étape initiale, dédiée à identifier les bénéficiaires ainsi que les mécanismes qui pourraient empêcher leur adoption, furent essentiellement deux: l'achèvement, dans sa version pilote, d'un manuel pratique adressé aux professionnels, et la première version d'un Cahier de vie adressé aux enfants.

Ces deux outils, développés afin de former les professionnels et d'offrir aux enfants en institutions un espace intime dans lequel ils peuvent inscrire leurs émotions et leurs parcours de vie, seront testés dans les deux premiers pays pilotes, le Viêt Nam et l'Azerbaïdjan. Les succès des missions réalisées dans ces deux pays et la collaboration fructueuse avec leurs autorités compétentes sont une bonne augure pour que l'adoption des enfants handicapés soit bientôt incorporée à leurs systèmes de protection de l'enfance et qu'elle devienne ainsi une réelle option de vie pour ces derniers.

En 2013, le SSI/CIR envisage de travailler sur la formalisation d'un accord avec le Sénégal et

le Pérou, afin de continuer à diffuser ce précieux projet.

La présence constante du SSI/CIR dans les pays d'origine

L'engagement du SSI/CIR et son expérience en matière de protection des enfants privés de famille ont été mis à profit tout au long de 2012, en particulier au Viêt Nam et en Afrique. Concernant le Viêt Nam, le projet « Etude des causes de l'abandon d'enfants au Viêt Nam », mis en marche en 2011 sur la base d'une recommandation de l'UNICEF et du gouvernement vietnamien, se trouve dans sa phase finale. L'objectif de ce projet était de réaliser une mission d'évaluation des principales causes de l'abandon, du renoncement et de la séparation des enfants d'avec leurs familles. Ses conclusions seront présentées dans un Bulletin en début d'année 2013.

Quant au soutien du SSI/CIR aux pays africains, ce dernier a consisté en premier lieu à sa participation active à la préparation de la conférence organisée par le African Child Policy Forum sur le thème de l'adoption internationale en Afrique (voir Bulletin Mensuel N° 6/2012), et, particulièrement, à la rédaction des conclusions finales. Le SSI/CIR vient par ailleurs de participer à l'Atelier de travail francophone sur la Convention de La Haye, dirigé à toutes les Autorités centrales d'Afrique de l'ouest, avec le double objectif de réfléchir sur les étapes préalables à la ratification de la Convention dans

les pays ne l'ayant pas encore ratifiée et d'améliorer sa mise en œuvre dans les pays l'ayant ratifiée. Le SSI/CIR, en plus de participer au processus actuel de réflexion, envisage de poursuivre sa collaboration en la matière pendant l'année 2013.

L'engagement constant du SSI envers les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants

En 2012, le SSI a renforcé son rôle de leader dans la promotion et la mise en œuvre des Lignes directrices auprès des Nations Unies. Dernièrement, le SSI, ainsi que SOS Villages d'Enfants, mènent des activités transversales auprès des organes des traités des Nations Unies pour les sensibiliser aux Lignes directrices et, si nécessaire, y faire référence dans leurs observations finales aux Etats. A ce jour, les Lignes directrices ont été présentées au Comité des droits des personnes handicapées – qui a intégré les recommandations du SSI à ses observations finales concernant l'Argentine, le Chili et la Hongrie; le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité contre la torture et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

Le SSI a également achevé avec succès les deux phases prévues pour le développement du Manuel de mise en œuvre et de suivi des Lignes directrices. Grâce à une étroite collaboration avec des partenaires clés (voir page 10), une analyse de 70 exemples des régions concernées par ces questions et une évaluation de terrain en Argentine (RELAF) et au Malawi (EveryChild, BCN et UNICEF) ont été rendues possibles. La dernière phase, prévue pour fin décembre, vise à présenter la version finale du

Manuel et sa traduction en français et en espagnol.

Le SSI/CIR face aux nouvelles frontières du Droit international privé

Le SSI/CIR a entrepris un travail pointu de réflexion sur les nouvelles frontières de l'adoption internationale et ses dérives financières. Cette réflexion s'est concrétisée de deux façons différentes et complémentaires. D'une part, à travers la publication de l'étude « Les zones grises de l'adoption internationale » qui analyse les obstacles théoriques et techniques qui empêchent actuellement la protection complète des enfants contre toute forme de commerce et, à la fois, formule plusieurs recommandations pour lutter contre ces pratiques abusives. D'autre part, la participation au Groupe informel d'experts de la Conférence de La Haye sur les aspects financiers de l'adoption internationale visant à réfléchir sur les bonnes pratiques susceptibles d'éviter les abus dans ce domaine.

Pour 2013, le SSI/CIR prévoit de mener une étude dans le domaine délicat de la maternité de substitution internationale et ses effets en matière de protection de l'enfance. Cette recherche se concentrera ainsi sur les droits des enfants, tels que le droit de l'enfant d'accéder à ses origines, face à l'élaboration d'un possible instrument international de protection des enfants dans ce domaine.

La solide expérience du SSI/CIR et son engagement international envers les droits de l'enfant lui permettront de relever ces importants défis et de jouer un rôle de leader dans tous les pas significatifs qui seront entrepris dans les domaines mentionnés.

L'équipe du SSI/CIR
Novembre-décembre 2012